



# Comité Technique Local du 13 Novembre 2018

## COMPTE RENDU

La CGT Finances Publiques était représentée par Marie-Pierre BOREL, Antony LAGNEAUX, Olivier LEFEVRE et Yan RUDER. Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe) les sujets suivants ont été abordés :

- Approbation du PV de la séance du 21/09/2018
- Présentation des opérations de l' ASR 2019
- Présentation du travail à distance pour les SIE
- Bilan de l'expérimentation du SAR
- Bilan de la caisse commune du CDFIP de Laon
- Questions diverses

### OPÉRATIONS DE L' ASR 2019 :

Depuis l'annonce du Ministre DARMANIN de ne pas autoriser la fermeture de la trésorerie de Liesse Notre Dame, la directrice a dû revoir ses plans et par conséquent retirer cette trésorerie de son projet d'ASR 2019 .

Cette ASR se déclinera donc de la façon suivante :

- Spécialisation de la trésorerie de Guignicourt avec 1 emploi C transféré au SIP de Laon
- Spécialisation de la trésorerie de Marle avec 1 emploi C transféré au SIP de Laon
- Transfert de l'EPHAD de Crépy de la trésorerie Laon municipale vers la trésorerie Laon CH
- Création d'une brigade de vérification (BDV) départementale sans transfert d'emploi
- Création d'un pôle de contrôle et d'expertise (PCE) départemental sans transfert d'emploi

A noter que le transfert initialement prévue de l'EPHAD « les jardins du monde » de la trésorerie de Liesse vers la trésorerie de Laon CH initialement prévu est également abandonné.

Pour la CGT, la spécialisation des trésoreries ne peut être vu comme un gain de compétence et d'efficacité. Décentraliser la charge de travail d'une structure vers une autre n'a en réalité pour seul et unique but de vider les Trésoreries Rurales de leurs missions pour plus facilement les fermer !

La Cgt, comme les autres O.S présentes, a bien évidemment voté « contre » ce projet d'ASR et ses conséquences en termes de transfert d'emplois et de missions.

### PRÉSENTATION DU TRAVAIL À DISTANCE POUR LES SIE

La Direction nous informe que le SIE d'Hirson rencontre des difficultés pour assurer l'ensemble de ses missions, en raison de son sous-effectif ( 3 agents ).

C'est pourquoi, elle veut que le SIE de Saint Quentin prenne en charge une partie de leurs missions sous forme d'aide à distance.

Le SIE de St Quentin travaillera à distance sur l'instruction des demandes de RCTVA et sur les liquidations IS par l'ACISV2. La mise en place de ce dispositif est prévue pour le 3 Décembre 2018.

La CGT, comme les autres O.S présentes, ont voté « contre » à l'unanimité.

Ce projet tel qu'il nous a été présenté ne ressemble pas à un travail d'entre-aide mais bien un travail à distance qui à court terme pourrait entraîner la fermeture du SIE d'Hirson.

### BILAN D'EXPÉRIMENTATION DU SAR

La direction se félicite de son expérimentation mise en place depuis le 1er janvier 2018.

Lors du 1er trimestre 2018, le SAR s'est occupé des plans CHD dans Hélios, a actualisé les autorisations de poursuites et paramétré le PES retour permettant l'échange entre Hélios et les ordonnateurs ( P503 ).

Lors du 2ème trimestre , le SAR a analysé les CCA et informé les postes comptables des écritures comptables à régulariser et a poursuivi le paramétrage de l'automate des poursuites.

Malgré l'abandon du projet de fermeture de Liesse et des transferts d'emplois correspondants au profit du SAR, la

Direction a décidé de maintenir la prise en charge du recouvrement forcé des recettes des collectivités locales pour les trésoreries de Liesse, Guignicourt et Vervins.

Deux agents de la direction seront mobilisés pour engager ce dispositif sur ces 3 trésoreries.

Le SAR priorisera la trésorerie de Liesse dans un premier temps, Guignicourt dans un second temps et Vervins pour finir .

La Direction souhaite que le SAR prenne de plus en plus d'importance dans les missions du SPL mais, en enlevant des missions des trésoreries et en transférant des emplois, notre administration ne fait qu'affaiblir un peu plus les trésoreries.

Pour la Cgt , le SAR ne peut être vu comme une variable d'ajustement. Pour la CGT , les missions ne doivent pas être externalisées. Elles doivent être conservées dans les postes avec les emplois correspondants. Reporter la charge de travail d'une structure vers une autre n'améliore en rien les conditions de travail des agents !

## **BILAN DE LA CAISSE COMMUNE DU CDFIP DE LAON**

La caisse unique a été mise en place le 9 Novembre 2016 afin de constituer un seul lieu de passage pour les usagers de l'ensemble des services implantés sur le site de la cité administrative de Laon à savoir : la trésorerie municipale, la paierie départementale, le SIE, le SIP, le SPFE et le PRS.

Là encore, notre administration se félicite de cette mise en place mais indique que cette mesure n'est que temporaire. En effet le zéro numéraire approchant à grand pas , « *il faut lutter pour éradiquer les paiements en espèces* » dixit Mme Marchica.

Et oui , il est tellement mieux de combattre des honnêtes citoyens qui souhaiteraient simplement régler leurs dettes en numéraire que de lutter contre les fraudeurs !

Allez comprendre... c'est à ce moment là que l'on se dit que notre administration sombre bien bas !

## **QUESTIONS DIVERSES**

La Cgt a souhaité connaître le résultat de la réunion intermédiaire entre la direction et le chef de poste de St Quentin concernant la discrimination syndicale dont aurait fait l'objet une de nos camarades. La directrice n'a pas souhaité aborder ce sujet en CTL et nous a invité à l'évoquer ce sujet lors d'un prochain entretien avec Mme BERGER. Nous continuerons donc nos interpellations pour savoir pourquoi une seule contrôleuse de la trésorerie de Saint-Quentin municipale n'a pas bénéficié d'une autorisation d'absence le vendredi 21 septembre à l'occasion du déménagement de ce service à l'HDF.

La CGT a également interpellé la Direction sur la coupure de courant programmé à l'HDF de Château-Thierry le 16 novembre. En effet, les journées raccourcissant les agents ne pourront travailler dans le noir.

Après avoir pris en compte nos arguments, la Direction a pris la décision d'accorder une autorisation d'absence aux agents concernés.

## **AUTRES INFOS RECUEILLIES EN RÉPONSE À NOTRE DÉCLARATION LIMINAIRE**

**Suppressions d'emplois 2019** : le tarif pour l'Aisne serait de 29 – négociations en cours avec la délégation inter-régionale pour révoir le tarif à la baisse ... à suivre ...

**Suppressions, par le DG, des congés** de fin d'année pour les agents des SPFE qui ont trop de retard dans la régularisation des comptes d'imputation provisoires et des congés de début d'année 2019 pour les agents des Centres Impôts Services au motif de « tout le monde sur le pont pour le PAS » : Mme MARCHICA valide tout à fait ces décisions à grand renfort de nous sommes fonctionnaires, nous avons le devoir d'obéir (aux commandes politiques) et de tout mettre en œuvre pour assurer le service public attendu.

Et de poursuivre que dans le département, les agents des SIP devront également être totalement mobilisés pour la mise en place du PAS. Comme d'habitude, il sera entièrement fait confiance aux chefs de services pour gérer intelligemment la situation. Bref, on a bien compris qu'une sévère menace pèse sur le droit à congés des agents des SIP pour le début de l'année 2019.

Bien évidemment, la CGT combattra vigoureusement, avec les agents, toute dérive en la matière. A l'heure où l'on apprend la suppression d'une trentaine d'emplois supplémentaire dans notre département, où les agents n'ont aucune lisibilité sur leur avenir professionnel et ne subissent que des coups bas, presser le citron jusqu'au bout quitte à pousser les agents au-delà de leurs limites est une méthode parfaitement infecte que la CGT n'acceptera pas sans réagir.

SOISSONS, le 13 novembre 2018.